

Le secteur de la distribution est incontournable dans l'économie française, avec 1,9 million d'employés et 49000 points de vente, tous formats confondus. Ce secteur se caractérise par une grande diversité des secteurs d'activités, des canaux de vente, des fournisseurs, des formes d'organisation, des offres et des produits.

Dans la continuité des actions déjà menées en faveur de la transition écologique, les enseignes adhérentes de la FCD et de Perifem ont souhaité s'engager dans la réalisation de feuilles de route pour répondre aux objectifs de recyclage, réduction et réemploi (3R) sur les emballages en plastique à usage unique fixés par la loi AGEC. La stratégie nationale 3R a permis d'identifier des potentiels pour chacun des secteurs. Les feuilles de route 3R sectorielles visent à documenter ces potentiels, identifier les solutions 3R existantes ou à développer, et déterminer les solutions les plus pertinentes par secteur, ainsi que les investissements requis.

La FCD et Perifem, représentant 80% du secteur, soutiennent conjointement l'élaboration de deux feuilles de route pour la distribution sur les emballages de l'économat et les emballages industriels et commerciaux (EIC).

Cette **feuille de route sectorielle est consacrée aux emballages des rayons traditionnels (charcuterie-traiteur, boulangerie-pâtisserie, boucherie, poissonnerie, crèmerie), primeur et vrac en GSA, dits emballages de l'économat**. Les produits de ces rayons sont soumis à de fortes exigences : protection, conservation, lutte contre le gaspillage alimentaire, mise en valeur des produits... Sous réserve d'un éco-bilan positif, la substitution par des matériaux alternatifs doit permettre d'égaliser les niveaux de performances actuels du plastique. 15 solutions 3R issues d'un benchmark exhaustif ont été étudiées, menant à 7 engagements collectifs, afin de répondre aux attentes des consommateurs et de définir une trajectoire durable conjuguant économie et écologie.

### → RECYCLAGE

- Horizon 2025 :
  - Substituer les barquettes en polystyrène expansé (PSE) par des barquettes en résine recyclable telles que le PP ou le PET qui bénéficient de filières de recyclage opérationnelles.
  - Supprimer le film étirable en PVC.
  - Remplacer les sachets bioplastiques par des sachets papier, lorsque cela est possible.

### → RÉDUCTION

- Horizon 2025 :
  - Étudier la possibilité de faire évoluer le portefeuille d'achat des rayons boulangerie/pâtisserie vers des boîtes en carton enduit/laminé, avec ou sans fenêtre (70% des boîtes sont utilisées dans les rayons boulangerie/pâtisserie).
  - Remplacer les boîtes en matière plastique de la boulangerie par des sachets papier pour les produits le permettant.
- Horizon 2040 : mener des travaux de veille et des tests de faisabilité pour le développement de solutions de barquettes cellulosiques répondant aux contraintes techniques de l'ensemble des rayons de l'économat.

Le déploiement des solutions cellulosiques reste à valider en fonction de leur adaptabilité aux produits, de la faisabilité industrielle, de l'acceptation du consommateur et de leur pertinence environnementale, en associant les acteurs concernés.

### → RÉEMPLOI

- Horizon 2030 : la feuille de route identifie les travaux à mener pour développer le réemploi industriel, selon un ordre défini par la filière (priorité sur les barquettes, puis sur les boîtes). Des enseignes sont déjà engagées en ce sens dans plusieurs projets collaboratifs. Certaines solutions alternatives mériteraient une confirmation de leur intérêt environnemental via la réalisation d'analyses de cycle de vie (ACV), avec la nécessité de financements dédiés.

La mise en œuvre de ces 7 engagements sera suivie par un groupe de travail commun. Compte tenu des problématiques et alternatives souvent communes à plusieurs secteurs, il est nécessaire de réfléchir à la mise en place d'une gouvernance élargie et de garantir un cadre de discussion adéquat aux acteurs, dans le respect des règles de la concurrence. Outre un partage d'expérience, des projets en commun pourraient émerger (tests, réalisation d'ACV communes...). De manière générale, la concrétisation de ces engagements doit mobiliser et inclure tous les acteurs de la filière (fournisseurs d'emballages, industriels, distributeurs, consommateurs). Enfin, la mise en cohérence des objectifs français et européens est nécessaire.

## 1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Les emballages d'économat sont présents dans les magasins proposant des rayons vrac, des rayons primeur et des rayons traditionnels (charcuterie-traiteur, boulangerie-pâtisserie, boucherie, poissonnerie, crèmerie). Les produits vendus dans des emballages d'économat sont conditionnés sur le lieu de vente, par un opérateur ou le consommateur. Ce sont des produits dont les formats et besoins barrières peuvent être similaires et dont les emballages sont semblables.

Les enseignes adhérentes de la FCD et de Perifem sont mobilisées de longue date sur les enjeux de réduction, réemploi et recyclage, mais les objectifs fixés par la loi AGECE nécessitent une accélération des actions : outre l'objectif de filières de recyclage opérationnelles pour 100% des emballages plastiques à usage unique en 2025, la loi AGECE vise également à réduire ceux-ci de 20% dont 50% par le réemploi et à tendre vers leur suppression en 2040. Afin de tendre vers 100 % de plastique recyclé d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2025, les emballages en plastique à usage unique mis sur le marché doivent disposer, d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2025, d'une filière de recyclage opérationnelle, en veillant à ce qu'ils ne perturbent pas les chaînes de tri ou de recyclage, et ne comportent pas de substances ou d'éléments indissociables susceptibles de limiter l'utilisation du matériau recyclé.

L'atteinte de ces objectifs pose des défis majeurs sur ces emballages qui ont plusieurs fonctions d'importance : ils garantissent notamment la sécurité sanitaire et la conservation des produits sensibles et servent également de support d'information pour le consommateur. L'emballage assure le transport et le stockage du produit sans risque d'altération. Ils participent activement à la réduction du gaspillage alimentaire. Les produits vendus dans des emballages d'économat sont commercialisés selon deux canaux : la vente assistée et le libre-service. Les propriétés des emballages doivent évidemment répondre aux spécificités de chaque rayon.

La feuille de route sur les emballages d'économat vise à établir un diagnostic détaillé du gisement d'emballages du secteur, avant de proposer une vision exhaustive des solutions existantes, en estimant la faisabilité financière et opérationnelle des solutions mentionnées, ainsi que leurs potentiels de réduction du gisement plastique. De plus, les objectifs sous-jacents de cette étude sont, d'une part, de repérer les potentielles exigences ou prescriptions réglementaires qui aboutiraient à une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux liés au plastique par le secteur et le consommateur et, d'autre part, de synthétiser les points de vue des différentes parties prenantes concernées sur la capacité du secteur à atteindre les objectifs 3R fixés par la loi AGECE.

L'ensemble de ces réflexions a abouti à la construction d'une étude inédite, avec la définition collective d'orientations communes

grâce à un dialogue sur des problématiques partagées et permettant d'enclencher une dynamique pour faciliter le changement.

## 2. MÉTHODOLOGIE

### Définition

*La feuille de route économat se réfère aux couples produit-emballage suivants : boucherie, poissonnerie, charcuterie-traiteur, boulangerie-pâtisserie, crèmerie et primeur.*

*D'après la Stratégie 3R issue de la Loi AGECE, les emballages plastiques à usage unique (EPUU) sont des emballages conçus entièrement ou partiellement à partir de plastique pétrosourcé ou biosourcé. Ces EPUU concernent donc 3 types d'emballages : les emballages primaires en contact direct avec le produit, les emballages secondaires permettant de regrouper les emballages primaires pour former une unité de vente, et enfin les emballages industriels et commerciaux qui permettent de transporter les produits conditionnés dans des emballages primaires et secondaires. Ce dernier type est traité dans une feuille de route dédiée aux EIC.*

Les acteurs du secteur de la distribution ont choisi (RE)SET, un cabinet de conseil en transition économique et environnementale, pour les accompagner dans l'élaboration de leurs feuilles de route.

L'ensemble des enseignes concernées par les feuilles de route ont pu contribuer aux travaux et valider les orientations collectives à travers un comité de pilotage (COPIL). Des entretiens ont par ailleurs été réalisés avec les équipes des enseignes ainsi qu'avec les parties prenantes de la chaîne de valeur (fournisseurs, machinistes, distributeurs, innovants...).

Les travaux ont débuté avec une caractérisation inédite, représentant 90% du gisement, à partir d'une large collecte de données auprès des enseignes adhérentes et par un benchmark des solutions existantes et à venir sur chacun des R. Chaque solution a été évaluée en termes de maturité, de disponibilité, enjeux d'opérationnalisation et de potentiels de réduction plastique.

Les orientations collectives ont été sélectionnées via un processus de décision en entonnoir : présentation de l'ensemble des solutions existantes, enquêtes anonymes sur les solutions à prioriser, restitution des enquêtes, rédaction des orientations collectives afin de contribuer aux objectifs 3R nationaux à l'horizon 2025, 2030 et 2040. Les investissements à réaliser pour actionner les orientations collectives retenues ont été évalués. Sur la base des solutions collectivement retenues, un plan d'actions a été élaboré ainsi qu'un schéma de gouvernance dédiée à la mise en œuvre.

Les règles du droit de la concurrence ont été respectées à toutes les étapes de l'élaboration de la feuille de route et ont été rappelées en

introduction de chaque réunion de travail. Toutes les données individuelles ont été anonymisées et agrégées. Toute entreprise intéressée par ces travaux pouvait y participer. Toutes les entreprises pourront avoir accès à ces travaux. Les entreprises du secteur restent libres d'aller plus loin que les orientations collectives prises dans cette feuille de route.

### 3. PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

Le secteur de la distribution génère **38 800 tonnes d'emballages plastiques de l'économat** parmi lesquels on distingue :

- 12 600 tonnes de boîtes
- 11 900 tonnes de barquettes
- 6 600 tonnes de sachets



TONNAGES D'EMBALLAGES PLASTIQUES – Distribution 2021 (Source : Feuille de route 3R – FCD/PERIFEM)

Ces 3 typologies d'emballages représentent plus de 80% du gisement, les 20% restants correspondant à plus de 16 typologies d'emballages. Plus particulièrement pour le plastique, le PET représente 34% des tonnages de plastique mis en marché, le PSE quant à lui représente 20%, les complexes papier/plastique constituent 15% du gisement.

Les emballages d'économat sont utilisés pour une grande diversité de produits. **15 solutions 3R ont été proposées** pour répondre à ces différents enjeux ainsi qu'à ceux spécifiques aux emballages rigides. **7 engagements ont été pris collectivement par les acteurs de la FCD et de Perifem pour contribuer à la stratégie 3R des emballages plastiques à usage unique.**

→ **RECYCLAGE** : 3 solutions seront explorées, afin d'améliorer la qualité du gisement recyclé et atteindre 100% d'emballages bénéficiant d'une filière de recyclage opérationnelle. En effet, à ce stade, 30% des emballages d'économat en plastique des rayons traditionnels disposent d'ores et déjà d'une filière de recyclage opérationnelle. 40% sont en attente du développement de la filière de recyclage PS et PP souple à horizon 2025 et 30% doivent faire l'objet de travaux pour atteindre l'objectif de recyclage de 2025 fixés par la loi AGECE.

- **Supprimer les barquettes en PSE d'ici 2025.** L'objectif pour la filière est de continuer à remplacer les barquettes en polystyrène expansé par des barquettes en résines telles que le PP ou le PET qui bénéficient de filières de recyclage opérationnelles. Il a été évalué que ce levier, activé par l'ensemble des enseignes adhérentes sur la totalité des barquettes PSE, représente un potentiel de recyclage maximal de 7800 T.
- **Supprimer les films en PVC en 2025.** Déjà initié par plusieurs acteurs, il s'agit aujourd'hui de lever les derniers freins, tout en garantissant leur adaptabilité aux filmeuses et leur aptitude au contact alimentaire dans le temps. Le potentiel de recyclage maximum associé est de 1400 T.
- **Supprimer les sachets en bioplastique en 2025.** Les sachets, majoritairement présents dans les rayons primeur, constituant des PUU, la filière a pris l'engagement collectif de les supprimer dans tous les cas où c'est possible, en les remplaçant par des sachets en papier. Cette action permettrait d'augmenter le gisement recyclable de 1400 T.

→ **RÉDUCTION** : la réduction constitue un enjeu de taille pour la filière puisque les produits concernés sont soumis à de fortes exigences, notamment en termes de conservation et de sécurité sanitaire. La substitution par des matériaux alternatifs doit permettre d'égaliser les niveaux de performances actuelles du plastique. De ce fait, les engagements suivants ont été pris :

- **Etudier, d'ici 2025, la possibilité de faire évoluer le portefeuille d'achat des rayons boulangerie/pâtisserie vers des boîtes en carton enduit/laminé, avec ou sans fenêtre. 70% des boîtes sont utilisées dans les rayons boulangerie/pâtisserie.** L'alternative actuellement disponible est une boîte carton, bénéficiant si besoin d'une fenêtre cellulosique maintenant un bon niveau de transparence sur le produit pour le consommateur. Il est à noter que cette fenêtre maintient la totale recyclabilité de la boîte en carton. L'activation d'un tel levier pourrait remplacer un maximum de 7 100 T de boîtes PET.
- **Remplacer, d'ici 2025, les boîtes en matière plastique de la boulangerie (souvent utilisée pour le regroupement de produits en lot) par des sachets papier pour les produits le permettant.** Ces deux leviers pourraient remplacer un maximum de 4000 T de boîtes PET. Une campagne de communication auprès des consommateurs sera nécessaire afin d'expliquer le changement et ses implications économiques.
- **Mener une veille, d'ici 2040, sur la R&D de barquettes cellulosiques répondant aux contraintes de l'ensemble des rayons de l'économat et réaliser des tests de validation technique.** Les solutions

cellulosiques disponibles à date ne répondent pas au cahier des charges permettant le conditionnement de la majorité des produits en barquette. Les fabricants de ces emballages menant continuellement des travaux de R&D, d'amélioration et d'optimisation de ces solutions, la filière restera attentive au développement de nouvelles solutions sur le marché. Ces travaux pourraient répondre, à terme, à la substitution d'un gisement maximum de 6150 T de barquettes plastiques.

→ **RÉEMPLOI** : la feuille de route priorise les étapes à déployer collectivement pour les barquettes des rayons boucherie, poissonnerie, charcuterie-traiteur et boîtes de la boulangerie-pâtisserie (soit un gisement de 5900T) : standardisation des emballages, externalisation du lavage, harmonisation des modalités de consigne/déconsigne, harmonisation du système de retour, mutualisation de l'achat du parc emballage, mutualisation avec d'autres secteurs.

Compte tenu de la nécessité d'une coopération de l'ensemble de la chaîne du réemploi, leur déploiement s'intégrera dans des travaux nationaux déjà en place et/ou à venir, initiés par des acteurs concernés, auxquels la FCD et Perifem pourraient contribuer.

#### 4. SUITES ENVISAGEABLES ET LIMITES

Malgré les contraintes intrinsèques aux emballages d'économat de la grande distribution (sécurité sanitaire, conservation, réglementaire, stockage, etc.), l'étude, inédite par la représentativité des données collectées, l'implication des équipes et l'exhaustivité des solutions proposées, a permis au collectif de s'investir avec conviction dans des solutions de recyclage, réduction et réemploi.

La réalisation de ces solutions implique le lancement rapide de projets pour obtenir des résultats dès 2025/2030. Une gouvernance dédiée au suivi des projets doit permettre d'assurer un accompagnement dans le temps du

déploiement des solutions retenues. À l'issue des premiers tests de faisabilité technique des leviers 3R identifiés, l'étude pointe la nécessité de réaliser des ACV, qui permettront de valider l'intérêt environnemental des solutions ainsi que leur priorisation.

Certains freins pourraient ralentir cette démarche vertueuse à moyen et long termes, dont les leviers d'action se situent au-delà du périmètre d'action de la FCD et Perifem et de leurs adhérents :

- La tension sur la ressource cellulosique conditionne la mise en œuvre des engagements à la disponibilité du papier/carton de grade alimentaire. La demande pour des solutions de substitution des plastiques par du papier/carton est croissante mais la réponse est limitée par une tension existante sur l'industrie du papier/carton (crise de l'énergie, fermeture de certaines usines...). Des difficultés d'approvisionnement sont déjà constatées.
- De même, la difficulté d'approvisionnement en film alternatif au PVC apte au contact alimentaire est une contrainte forte : très peu de fournisseurs proposent cette solution à ce jour.
- Depuis la crise sanitaire, les délais de fourniture des pièces et machines se sont allongés, ralentissant, de fait, le déploiement des projets industriels des producteurs d'emballages.
- L'articulation de différents objectifs peut être source de difficultés et nécessitent d'être clarifiée, en particulier l'articulation entre les objectifs de mise sur le marché d'emballages réemployés, les objectifs 3R et les futurs objectifs du projet de règlement européen.
- Le geste citoyen est clé pour optimiser le taux de collecte, et donc permettre à la filière d'optimiser la fin de vie de ses emballages : la sensibilisation des citoyens au tri doit être poursuivie.



R23 Fédération du Commerce et de la Distribution



Fédérons un commerce plus responsable

(R)ESET

FEUILLE DE ROUTE 3R  
DES EMBALLAGES PLASTIQUES À USAGE UNIQUE  
EMBALLAGE DE L'ÉCONOMAT



Financé par  
l'Union européenne  
NextGenerationEU